



## JOUR DE LA TERRE

Le 26 avril, à l'occasion du Jour de la Terre, on descend dans la rue pour nos transports collectifs publics ! On se regroupe, pour notre santé, pour notre capacité à nous déplacer, pour une économie au service de la majorité, pour nos droits collectifs, pour des milieux de vie plus résilients, bref, pour l'avenir.

L'Alliance sera aux côtés de personnes militantes pour la cause

climatique et des travailleuses et travailleurs syndiqué-e-s du secteur du transport collectif.

La marche débute à la Place des Festivals, au métro Place-des-Arts, dès 13 h. Vous trouvez tous les détails sur la [page Facebook de l'événement](#).

### JOIGNEZ-VOUS À NOUS !



● **Éric Girard, vice-président**  
**Alexis Richard, conseiller**



Photo tirée de la page Facebook

## LA GRÈVE, UN DROIT INDISPUTABLE !

En février dernier, le ministre du Travail, Jean Boulet, a déposé le projet de loi 89 (PL89), prétendument destiné à mieux considérer les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out. L'objectif de ce projet de loi est simple, il vise à restreindre notre droit de grève, déjà encadré — et limité — par des lois existantes. Or, le droit à la grève est un pilier fondamental de notre liberté d'expression.

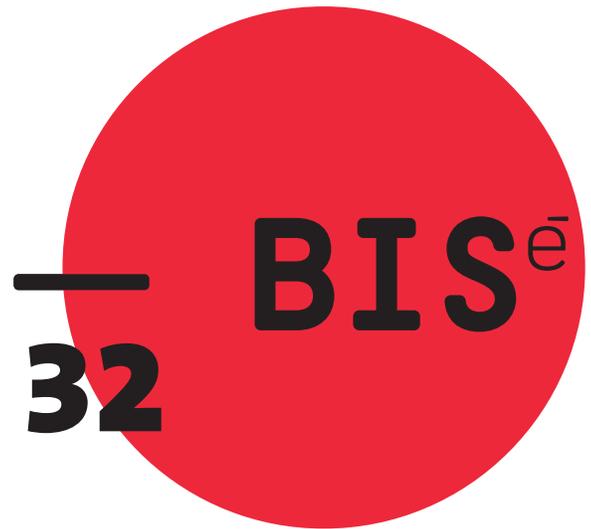
En 2015, la Cour suprême du Canada a rendu trois jugements marquants en matière de liberté d'association, connus sous le nom de Trilogie de la Cour suprême. Ces décisions balisent le droit des travailleuses et travailleurs à la liberté d'association, la libre négociation et le droit de grève. En tant que plus haut tribunal du pays, ses décisions sont définitives et incontestables. Le PL89 est à ce titre une atteinte claire à nos droits constitutionnels !

Le PL89 vise à contourner le cadre légal déjà en place en nous imposant des obligations plus restrictives, similaires à celles prévues à la loi sur les services essentiels, qui ne trouve pas application dans le secteur de l'éducation.

### DERNIER RECOURS MENACÉ

Ce projet de loi vise à affaiblir notre rapport de force, qui est déjà précaire face à un gouvernement comme celui de Legault. À l'automne 2023, malgré notre mobilisation exemplaire et un appui de la population inébranlable, le gouvernement nous a laissé-e-s dans la rue pendant un mois, laissant traîner les négociations. Nous avons réussi, à l'arraché, à obtenir une augmentation salariale et certains gains. Cependant, nos conditions d'exercice et les conditions d'apprentissage des élèves sont encore loin d'être paradisiaques ! Si tout allait bien, nous ne ferions pas face à une pénurie d'enseignantes et d'enseignants et la profession serait beaucoup plus attrayante.

La grève est notre dernier recours dans les négociations, un moyen crucial pour obtenir de meilleures conditions de travail et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Nous ne luttons pas pour des caprices, mais pour garantir un système public d'éducation digne de ce nom aux enfants du Québec, en revenant aux principes fondamentaux énoncés dans le rapport Parent. Malgré le titre de ce projet de loi, n'hésitons pas à rappeler au gouvernement et à la population que les véritables préjudices subis par nos élèves, au quotidien, découlent bien davantage de nos conditions de travail et de leurs conditions d'apprentissage que de quelques journées de grève !



Il est évident que ce projet de loi a été élaboré en réaction à la bataille que nous avons menée en 2023, parallèlement à celle des infirmières à la même époque, ainsi qu'à celle qui pousse les éducatrices des centres de la petite enfance à piqueter actuellement dans la rue. Trois batailles, majoritairement menées par des femmes, que le gouvernement a laissé s'étirer, négligeant de déployer le temps et l'énergie nécessaires à des négociations efficaces. Le PL89 ne résout pas ce problème récurrent et fondamental.

### RAPPELONS-NOUS NOTRE HISTOIRE

Souvenons-nous que c'est grâce à la grève que les travailleuses et les travailleurs ont obtenu des jours fériés, chômés et rémunérés, des congés parentaux, l'équité salariale ; que ces luttes ont mené à la création des centres de la petite enfance, et bien plus encore !

Nous allons contester ce projet de loi de toutes nos forces. La Fédération autonome de l'enseignement a reçu un mandat clair de ses syndicats affiliés pour plancher sur un plan d'action-mobilisation contre ce projet de loi, mais aussi pour nous opposer au projet de loi 94, qui vise à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et à modifier diverses dispositions législatives, et pour nous élever contre le code d'éthique que veut imposer le gouvernement aux membres du personnel scolaire.

Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas nous laisser contraindre de la sorte. Nos batailles sont justes et nécessaires. Unissons nos forces et battons-nous ensemble !



● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**

## ÉDUCATION DES ADULTES TRANSFORMATION DE DEUX JOURNÉES PÉDAGOGIQUES EN JOURS DE CLASSE



La *Convention collective locale* prévoit, sous réserve de certaines conditions, la possibilité de transformer jusqu'à deux journées pédagogiques prévues après le 1<sup>er</sup> avril en journées de classe, advenant des situations particulières ayant provoqué la fermeture des centres. Cependant, si les journées pédagogiques après le 1<sup>er</sup> avril ne sont que des journées fixées par l'équipe-centre ou par la direction, une seule journée pourra être transformée, malgré les deux jours de fermeture des centres. Les équipes-centres doivent s'assurer du respect de ces conditions.

### IMPACT POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À TEMPS PARTIEL DÉTENANT UNE AFFECTATION DE MOINS DE 800 HEURES

Si vous détenez une affectation de moins de 800 heures et que vous avez déjà effectué la totalité de vos heures pédagogiques contenues dans votre affectation ou que vous deviez participer uniquement à l'une d'elles, assurez-vous auprès de votre direction que les heures additionnelles de tâche éducative (enseignement) seront ajoutées à votre contrat ou que la direction vous autorisera un congé pour respecter le nombre d'heures prévu à votre affectation. Si vous deviez toutefois participer aux journées pédagogiques qui ont été transformées en journées de classe, sous réserve du nombre d'heures pédagogiques restant dans votre banque, aucune modification n'est nécessaire. Jusqu'à concurrence de quatre heures par journée pédagogique sont comprises dans votre contrat. Nous vous rappelons que conformément au paragraphe F) de la clause 11-10.04 de l'*Entente nationale* (EN), seules les quatre premières heures d'une journée pédagogique sont puisées dans cette banque. Pour déterminer le nombre d'heures pédagogiques lié à votre ou vos affectations, vous devez considérer le nombre d'heures d'enseignement pur lié à votre ou vos affectations, divisé par 768 et multiplié par 32 [11-8.07 B) EN].



● Chantal Forcier, conseillère

## ÉDUCATION DES ADULTES RAPPEL VÉRIFICATION DES LISTES

Dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi, de rappel et d'élargissement de champs, l'Alliance vous rappelle que vous avez **jusqu'à midi, le lundi 12 mai 2025**, pour remplir le formulaire de contestation. N'oubliez pas d'y joindre les pièces justificatives. Il est à noter que vous pouvez consulter les listes préliminaires sur SAI ou au babillard de votre centre. Pour plus de détails, consultez l'infolettre expédiée par courriel le 14 avril dernier.



● Chantal Forcier, conseillère

## FORMATION PÉRIODE DE CONSULTATION SUR LA TÂCHE

La période de consultation sur la tâche étant un important processus à suivre, l'Alliance invite toutes et tous ses membres à participer à une formation en ligne, qui aura lieu à **17 h le mardi 6 mai**.

Les personnes conseillères de l'Alliance auront l'occasion d'apporter des explications sur :

- l'obligation de consultation ► collective et individuelle ;
- les critères requis pour qu'une consultation soit considérée comme valable ;
- un litige à la suite des décisions de la direction ? ► L'importance de documenter le tout ;
- la demande de mise en place du mécanisme de résolution des difficultés.

Voici le lien pour participer à la rencontre : <https://us02web.zoom.us/meeting/register/NFBzzFbYR9i2AKKAcFqeMw>.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Melissa Hernandez par courriel : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).

● Patrick Trottier, vice-président  
Jean-François Audet, conseiller  
Roberto D'Amico, conseiller



## APPEL DE CANDIDATURES CPCEREHDA



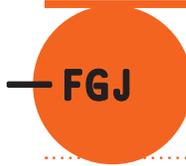
À la suite d'une démission du Comité paritaire consultatif pour les élèves à risque et les élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CPCEREHDA), l'Alliance sollicite votre participation afin de pourvoir un poste régulier.

Les membres intéressé-e-s doivent poser leur candidature **avant 15 h le vendredi 25 avril 2025** en remplissant ce [formulaire](#). Si

vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la soussignée.



● Marie Contant, vice-présidente



## RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — LISTE DE PRIORITÉ RENCONTRE D'INFORMATION

L'Alliance rappelle aux personnes enseignantes qui sont nouvellement inscrites sur la liste de priorité qu'une rencontre d'information leur est offerte. Elle se déroulera à **17 h le lundi 28 avril 2025**, sur la plateforme numérique Zoom. Pour y participer, vous devez vous inscrire en cliquant sur ce lien : <https://us02web.zoom.us/meeting/register/c0Ca5wVhTfG6HoEc02RD7Q>.



● Sébastien Bergeron, conseiller

## CAPTEURS DE CO<sub>2</sub> COMPRENDRE LES LECTURES POUR MIEUX ÉVALUER LES RISQUES



Depuis l'installation de capteurs de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans les écoles, plusieurs membres sont entré-e-s en communication avec nous, pour exprimer leurs inquiétudes. De nombreuses questions ont été posées : que signifient les chiffres affichés ? Doit-on quitter la pièce quand le taux

dépasse un certain seuil ? Est-ce dangereux ? Ces interrogations sont légitimes et elles devraient être dirigées vers l'employeur, dont c'est le rôle de vous rassurer. Cependant, l'Alliance ayant à cœur votre santé, nous tenons à vous informer avec rigueur et transparence. D'abord, il faut savoir que le CO<sub>2</sub> est un gaz naturellement présent dans l'air. En intérieur, il provient essentiellement de notre propre respiration. Les capteurs ne mesurent donc pas un contaminant dangereux en soi, mais plutôt un indicateur de la qualité de la ventilation d'un espace. Voici quelques repères utiles :

- en dessous de 1 000 ppm : l'air est bien ventilé ;
- entre 1 000 et 1 500 ppm : la ventilation est acceptable, mais une amélioration est souhaitable ;
- au-delà de 1 500 ppm : c'est un signal que l'air est mal renouvelé et qu'il faudrait ventiler davantage (ouvrir une fenêtre, ajuster le système mécanique) ;
- au-delà de 5 000 ppm : c'est la limite d'exposition moyenne sur 8 heures recommandée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Mais ce niveau est rarement atteint dans nos milieux et ne pose pas de risque immédiat à court terme.

Il est important de comprendre que les effets physiologiques du CO<sub>2</sub> ne commencent à se faire sentir qu'à partir de 10 000 ppm, et ce, après une exposition prolongée. Ces effets sont légers (augmentation du rythme respiratoire, légère acidité du sang) et non dangereux pour la majorité des personnes en bonne santé. À titre comparatif, un niveau de 1 200 ou 1 800 ppm, qu'on peut observer dans certaines classes occupées pendant plusieurs heures, ne représente pas un danger pour la santé, mais suggère que la pièce pourrait être mieux ventilée. Autrement dit, les capteurs ne sont pas des détecteurs de danger, mais des outils de prévention. Leur but est de nous aider à améliorer l'environnement intérieur, pas d'alarmer inutilement. En tant que syndicat, nous demeurons vigilants. Nous continuons de faire pression pour que les milieux de travail soient mieux aérés et pour que les directions prennent les mesures nécessaires quand les capteurs révèlent des tendances préoccupantes.

Soyez rassuré-e-s toutefois : des lectures élevées de CO<sub>2</sub>, à elles seules ne signifient pas que vous êtes en danger. Si vous avez des préoccupations spécifiques concernant la ventilation dans votre école ou votre milieu, n'hésitez pas à nous en faire part et à communiquer avec la représentante ou le représentant en santé et sécurité responsable de votre école. Ensemble, on peut faire en sorte que la qualité de l'air ne soit pas une source d'angoisse.



● **Eric Girard, vice-président**

Source : INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. COVID-19 : Concepts de base concernant le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et sa mesure dans les bâtiments, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2021, 25 p. [<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3146-dioxyde-carbone-mesure-batiments.pdf>].

## ASSEMBLÉE OUVRIÈRE DU CIMM AUSTÉRITÉ EN ÉDUCATION

Des membres de l'Alliance et du Comité inter-syndical du Montréal métropolitain (CIMM) ont participé, le 12 avril dernier, à une assemblée ouvrière, afin de réfléchir et d'échanger sur la question. Un chercheur de l'IRIS, Maxim Fortin, et une membre du Comité pour le droit à la scolarisation de la ligue des droits et libertés, Laurence Simard-Gagnon, ont fait une présentation des conséquences dévastatrices des politiques austères sur le système d'éducation. Des échanges entre les participantes et les participants ont complété cette

journée riche en discussions !



● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**



## LES TÂCHES FAMILIALES, MOINS PARTAGÉES QU'ON PENSE



Aujourd'hui, le travail domestique et familial est un peu mieux partagé que dans les générations précédentes. Cependant, les femmes en font encore plus.

- Elles consacrent en moyenne 3,29 heures par jour au travail domestique et au soin aux enfants, soit 1,02 heure de plus que les hommes (2,27), une différence de plus de 30 %.
- L'inégal partage du travail domestique est encore plus marqué lorsque l'on tient compte de la « charge mentale » (anticiper, planifier, déléguer).
- Les hommes sont nombreux à prendre un congé de paternité (80%), mais bien peu se prévalent du congé parental, partageable entre les parents. Les deux tiers des pères ne le prennent pas du tout.
- Le congé parental est plus souvent pris par la mère seule (73,2% des cas), que par un père seul (2,4% des cas).

● **Extrait du document *Féminisme — Nom commun, cause commune* du Conseil du statut de la femme**

## MARCHE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

Les mesures d'austérité fragilisent notre société, affectant en premier lieu les populations les plus vulnérables.

Le 1<sup>er</sup> mai prochain se tiendra la traditionnelle marche pour souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Cette année, nous marcherons aux côtés de nos consœurs et confrères sous le slogan *Toujours debout contre l'austérité*. La seule façon de garantir des services publics et l'accès à des programmes sociaux auxquels la population a droit, c'est en y investissant les sommes nécessaires et en garantissant de bonnes conditions de travail à celles et ceux qui les dispensent.

Toutes et tous les profs membres de l'Alliance sont invité-e-s à se joindre à notre délégation. C'est un rendez-vous, le jeudi 1<sup>er</sup> mai prochain. Le rassemblement a lieu dès 17 h 30 au parc Lalancette, dans le quartier Hochelaga, à quelques pas de la station de métro Joliette.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**  
**Alexis Richard, conseiller**



## RÉSEAU DES FEMMES 2025 DE LA FAE

Le 9 avril dernier avait lieu le Réseau des femmes de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Vingt-cinq enseignantes et enseignants de l'Alliance ont participé à cette journée qui s'est déroulée sous le thème *Masculinité : Briser les stéréotypes, construire l'égalité*. En tant que survivante de violence conjugale, Ingrid Falaise conférencière et autrice du livre *Le monstre*, nous a livré un témoignage humain et riche en émotion. Par la suite, c'est sous le thème de la masculinité en crise que Francis Dupuis-Déri, professeur au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), auteur et membre du Réseau québécois en études féministes (REQEF), et Martine Delvaux, professeure au département d'études littéraires de l'UQAM, romancière et essayiste féminin, nous ont présenté les différents facteurs associés au phénomène du masculinisme qui, malheureusement, ne cesse de prendre de l'expansion à travers le monde. Puis s'en est suivie une présentation à propos de l'organisation de la marche mondiale des femmes qui se tiendra le 18 octobre 2025. Françoise David, ancienne députée et co-porte-parole de Québec solidaire et ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, ainsi que Emilia Castro, du comité de coordination de la marche des femmes (CQMMF), nous ont expliqué le chemin parcouru depuis trente ans, après la marche Du pain et des roses, et l'origine des marches mondiales des femmes. Des ateliers d'échanges en petits groupes nous ont permis de partager avec des femmes et des hommes d'autres syndicats affiliés, concernant la violence dans les écoles. La journée a été très appréciée des profs présent-e-s à ce réseau des femmes de la FAE, malgré les thèmes parfois

difficiles, mais profonds et porteurs d'espoir. Personne n'est sorti de ce réseau indifférent !



● **Sue Bradley, vice-présidente**



© Alliance



## UNE NOUVELLE COLLÈGUE



L'Alliance a le plaisir d'annoncer la nomination de Marie De Moor, conseillère en communication. Titulaire d'une maîtrise en sciences de l'administration — développement des personnes et des organisations de l'Université Laval, et d'un baccalauréat en communication et relations publiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), elle a été jusqu'à tout récemment conseillère dans les domaines de son expertise à l'UQAM. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe.

## LE SYNDICALISME ENSEIGNANT AU QUÉBEC

Le samedi 12 avril 2025, des membres de l'Alliance et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM), deux affiliés de la Fédération autonome de l'enseignement, ainsi que de l'Association des enseignants immigrants du Québec (AEIQ) ont participé à une conférence d'envergure sur le syndicalisme enseignant au Québec. Au cours de cette 4<sup>e</sup> édition, riche en échange et réflexion, ils ont exploré son

histoire, sa ligne du temps, son évolution et les défis contemporains auxquels il est confronté.



● **Jehanne Blaise, vice-présidente**



© Courtoisie

## APPUI AUX TRAVAILLEUSES DES CPE EN GRÈVE

Mercredi dernier marquait la treizième journée de grève pour les travailleuses des centres de la petite enfance (CPE). Comme nous l'avons vécu il n'y a pas si longtemps, elles se butent à un gouvernement rigide et peu disposé à reconnaître la valeur de leur travail.

La CAQ ne semble pas vouloir conclure une entente à la hauteur de l'importance de ces femmes pour la société québécoise. Pourtant, elles sont un maillon essentiel du Québec que nous souhaitons bâtir.

Leurs revendications sont légitimes : de meilleurs salaires, le respect des ratios enfants/éducatrice, ainsi que des mesures pour mieux soutenir les enfants ayant des besoins particuliers. Ce qu'elles ont partagé avec nous fait écho à ce que vivent quotidiennement les enseignantes et les enseignants : des conditions de travail exigeantes et un manque criant de reconnaissance.

Nous nous sommes rendues sur les lignes de piquetage des CPE Saint-Édouard et La Petite-Patrie pour leur témoigner notre appui. Malgré les difficultés, elles font preuve de solidarité et d'une détermination admirables dans leur lutte pour une entente juste et raisonnable.

Soyons, nous aussi, solidaires de ces travailleuses, comme plusieurs l'ont été à notre égard lorsque nous étions dans la rue.



● **Marie Contant, vice-présidente**  
**Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**



© Alliance

